

NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 57.1 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (RLRQ, chapitre M-15.001), le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable de la direction de l'état civil et il nomme le directeur de l'état civil;

ATTENDU QUE M^e Reno Bernier a été nommé à titre de directeur de l'état civil à compter du 27 juin 2011;

ATTENDU QUE M^e Reno Bernier a été nommé sous-ministre adjoint au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale à compter du 20 mars 2017 et qu'il y a lieu de le remplacer;

EN CONSÉQUENCE :

Monsieur Hermel Grandmaison est nommé pour agir à titre de directeur de l'état civil à compter du 28 août 2017.

Signé à Québec, ce 29 juin 2017.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale



FRANÇOIS BLAIS